

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

Espace Aliénor
255 rue Martha Desrumaux - CS 6003
24000 PERIGUEUX

DECISION DU PRESIDENT

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

Objet : Vente des terrains situés 87 rue Charnay Frachet et 22 rue Parmentier – Périgueux – Monsieur Dominique LOUIS et Madame Mercédès ROCA – 120 200 €

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020, déléguant au Président certaines de ses attributions ;

Considérant que le Pôle d’Evaluation Domanial (PED) de la Direction régionale des Finances Publiques de Nouvelle-Aquitaine, dans un avis rendu le 8 novembre 2023, estime la valeur vénale du bien cadastré BN 267 à 95 300 € assortie d’une marge d’appréciation de 10 % ;

Considérant que le Pôle d’Evaluation Domanial (PED) de la Direction régionale des Finances Publiques de Nouvelle-Aquitaine, dans un avis rendu le 8 novembre 2023, estime la valeur vénale du bien cadastré BN 268 à 28 600 € assortie d’une marge d’appréciation de 10 % ;

Considérant que Monsieur Dominique LOUIS et Madame Mercédès ROCA se sont portés acquéreurs des terrains situés 87 rue Charnay Frachet et 22 rue Parmentier sur la commune de Périgueux, cadastrés BN 267 et BN 268 d’une superficie totale de 1 202 m² au prix de 120 200 € soit 100 € du m² ;

Considérant que cette proposition respecte l’évaluation des Domaines dans la marge d’appréciation ;

Considérant que le Président a le pouvoir de décider des cessions immobilières d’un montant inférieur à 180 000 € TTC dans la limite de + à – 20% de l’estimation de France Domaine ;

DECIDE

Article 1 : de vendre à Monsieur Dominique LOUIS et Madame Mercédès ROCA les terrains situés 87 rue Charnay Frachet et 22 rue Parmentier sur la commune de Périgueux, cadastrés BN 267 et BN 268 d’une superficie totale de 1 202 m² au prix de 120 200 €, frais de notaire à leur charge ;

Article 2 : de désigner Maître BARNERIAS à Périgueux, pour la rédaction de l’acte authentique et de tous les autres documents nécessaires.

Fait à Périgueux, le **04 JUIN 2024**

Le Président,
Jacques AUZOU

Affiché le : **04 JUIN 2024**

